



Communiqué de presse
Mardi 17 juin 2008

**Formation des enseignants :
pour des masters prenant en compte la dimension professionnelle**

Le bureau de la Conférence des directeurs d'IUFM a été reçu le 16 juin par M. Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale. Il a signalé au ministre à quel point la récente campagne médiatique concernant « la mort des IUFM » avait profondément déstabilisé leurs personnels, générant révolte chez les uns, démobilisation chez les autres et inquiétude chez tous concernant l'avenir d'une formation initiale de qualité pour les enseignants. Les personnels aujourd'hui en charge de la formation des enseignants attendent des deux ministres, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Éducation nationale des signes clairs concernant l'avenir de la qualité de cette formation.

La CDIUFM a rappelé au ministre la difficulté, voire l'obstacle, aujourd'hui rencontré par la formation des enseignants en France : une organisation en 4+1 (quatre années de formation académique suivies d'un concours puis d'une année de formation professionnelle). Cette organisation génère, en quatrième année, un bachotage intense qui nuit à la qualité de la formation académique et interdit toute formation professionnelle. Mais, surtout, cette organisation a le défaut d'engager beaucoup trop tardivement les futurs enseignants dans un contact avec les classes et de concentrer ce contact dans une durée trop courte pour qu'ils puissent en tirer toutes les leçons utiles à l'exercice de leur profession.

Au travers d'une réforme dont seules les grandes lignes sont aujourd'hui rendues publiques, la CDIUFM craint que ces deux défauts ne soient pas suffisamment corrigés. Il y a risque en effet de voir la formation se transformer en une formation académique suivie d'un dispositif encore plus ténu de formation par compagnonnage. Il est donc nécessaire de prévoir pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, dès les années de licence, et plus encore pendant les deux années de master, des situations de formation dans les classes.

Si un projet de formation par compagnonnage des enseignants pendant leur première année d'exercice peut être aisément conçu, sa mise en œuvre effective risque d'être contrariée et son résultat très appauvri. La CDIUFM a rappelé qu'un dispositif du même genre existe déjà réglementairement depuis sept années : les enseignants débutants disposent pendant leurs deux premières années d'exercice d'un enseignant « référent » dans leur établissement scolaire et d'un droit de retour en formation de plusieurs semaines. Or ces dispositions réglementaires sont très inégalement appliquées selon les académies et les départements. De la même manière, depuis une vingtaine d'années, la formation initiale des enseignants stagiaires comprend des stages en responsabilité dans les classes. Les affectations pour ces stages ne sont jamais choisies au regard de la recherche d'une qualité de la formation mais bien à celui des besoins en postes d'enseignants devant élèves. Avant d'être un stagiaire en formation, le jeune enseignant est considéré comme un « moyen d'enseignement » ou un « moyen de remplacement ». Pour les responsables régionaux et départementaux, la logique de gestion des moyens l'emporte toujours sur la logique de formation et les dispositions réglementaires sont très imparfaitement appliquées.

En ces périodes de tension très grande sur les postes de fonctionnaires, il y a risque qu'un tel travers perdure - voire s'amplifie – et que la formation par compagnonnage devienne très vite peau de chagrin.

La CDIUFM a indiqué au ministre que, pour être une formation de qualité, la formation initiale des enseignants devait rester, dans le cadre des cursus de master envisagés, une formation en alternance : alternance entre des moments de formation à l'université et des moments de formation par la pratique dans les classes, alternance entre une formation académique dans les disciplines à enseigner et une formation professionnelle aux méthodes et aux outils de l'enseignement. De plus ces différentes dimensions de l'alternance doivent être articulées et non pas seulement juxtaposées. Les masters existant actuellement ne répondant pas pleinement à ces exigences, il est donc nécessaire d'en construire de nouveaux.

La CDIUFM a suggéré au ministre de s'appuyer sur la réforme en cours pour mettre fin à une critique adressée depuis plusieurs décennies au système de recrutement français : un trop grand écart entre le contenu des épreuves des concours de recrutement et les conditions réelles d'exercice des métiers auxquels ils conduisent. Il serait préférable d'avoir des épreuves académiques qui sélectionnent les futurs enseignants sur ce qu'ils auront à enseigner et ensuite des épreuves professionnelles pratiques qui vérifient leur aptitude à enseigner.

Pour conclure, le bureau de la CDIUFM a attiré solennellement l'attention du ministre sur le fait que cette réforme du recrutement et de la formation des enseignants au niveau du master - dont elle approuvait pleinement le principe – pouvait être une formidable source d'enrichissement ou au contraire un dramatique appauvrissement de la formation initiale des enseignants selon les mesures concrètes qui seront prises pour la mettre en application.

Contacts presse

Conférence des directeurs d'IUFM

Sandra VIÉ
Chargée de communication
Tél. 01 44 32 92 47
sandra.vie@cdiufm.amue.fr

Danièle DOBLER
Chargée de mission
Tél. 01 44 32 90 67
daniele.dobler@cdiufm.amue.fr